

CADRE LÉGAL

Art. R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail.
Arrêté du 2 décembre 1998



TARIFS (organisme non soumis à la T.V.A.)

En inter-entreprise : sur devis.
En intra-entreprise : sur devis.

OBJECTIFS

- Savoir utiliser un engin de chantier en sécurité.
- Connaître la réglementation sur l'utilisation de l'engin.
- Savoir reconnaître les anomalies avant l'utilisation de l'engin.
- Obtenir un CACES® R482.

PUBLIC VISÉ

Toute personne de plus de 18 ans, expérimentée ou non, devant utiliser un engin de chantier.

MOYENS ANDRAGOGIQUES

Apports théoriques au moyen d'une présentation numérique projetée, de vidéos explicatives et de mise en pratique de l'engin.
La formation est animée par un formateur à jour de ses compétences.

MATÉRIELS REQUIS

- Salle de formation compatible avec le nombre de participant.
- Tables et chaises pour chaque participant.
- Mur blanc sur lequel projeter la présentation.
- Paperboard ou tableau effaçable.
- Matériels de protection individuel pour les participants.
- Notice d'utilisation et carnet d'entretien de l'engin en français.
- Un engin à jour de ses vérifications périodiques.
- Un espace suffisant pour l'utilisation de l'engin.



DURÉE

En fonction des catégories.

NOMBRE DE PARTICIPANT

De 1 à 10 maximum.

VALIDITÉ

10 ans.

PRÉ-REQUIS

Avoir 18 ans, savoir lire et écrire le français et être apte médicalement.

SITUATION DE HANDICAP

Nous nous adaptons à toute personne en situation de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique.

Merci de nous en faire part afin de mettre en place les mesures nécessaires.





PROGRAMME THÉORIQUE

- Le Code de la route pour les engins de chantier :
 - Savoir reconnaître la signalisation.
 - Connaître les fondamentaux des manœuvres des engins.
 - Les équipements réglementaires et les règles de circulation.
- Le cadre légal du conducteur d'engin :
 - La responsabilité pénale en cas d'accident.
 - Les risques spécifiques des travaux de tranchée.
- Connaissance des engins de chantier :
 - Connaître l'architecture de l'engin.
 - Connaître les conditions de préparation et de mise en route.
 - Connaître les précautions d'arrêt (normale et entretien).
- Les risques lors de l'utilisation des engins de chantier :
 - Savoir reconnaître et éviter les risques (mécaniques, électriques et chimiques).
 - Connaître les risques physiologiques lors de l'utilisation de l'engin.
 - Savoir mettre en charge une batterie sans risque.
 - Savoir reconnaître et éviter les risques lors du levage ou de l'élingage.
- Les règles de conduite des engins :
 - Règles générales de sécurité (manœuvres, gestes...).
 - Les règles particulières de sécurité (liées à la catégorie).
 - Savoir réaliser une prise et une fin de poste.

PROGRAMME PRATIQUE

- Prise et fin de poste.
- Circulation en situation de travail.
- Mise en situation au moyen du ou des engins de chantier.

Note : Un test blanc théorique et pratique est réalisé par nos formateurs avant que les participants ne soient présentés au test CACES®.



ÉVALUATION

Évaluation en début de formation afin d'évaluer les connaissances des participants.

La formation est évaluée en fin de session par un organisme testeur certifié CACES®.

DOCUMENTS REMIS

Livret stagiaire remis directement aux participants à la fin de la formation.

Attestation de fin de formation remis par le formateur aux participants à la fin de la formation et carte CACES® à la clôture du dossier.

Des questions sur la réalisation de cette formation ?

E.L.G. Associés vous conseille et vous aide à trouver des solutions en fonction de vos besoins et de votre budget.

Nous nous devons de vous apporter notre savoir-faire pour mieux répondre à vos besoins.

